

DEPARTEMENT DU TARN

ENQUETE PUBLIQUE

DU 08 JANVIER AU 08 FEVRIER 2024

RELATIVE

AUX DEMANDES, PRESENTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX ET PAR LE PETR DES HAUTES TERRES D'OC, DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE RESPECTIVEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SIDOBRE VAL D'AGOUT ET DU SCOT DES HAUTES TERRES D'OC, POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D'EXTENSION DE LA SCIERIE SIAT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE BEZ (81).



1^{RE} PARTIE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse : M. François Pauthe

Destinataire : Monsieur Le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc, autorité en charge de l'organisation de la présente enquête publique

Copie à : Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse

*Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout et du SCOT des Hautes Terres d'Oc, pour le projet de développement et d'extension de la scierie SIAT sur le territoire de la commune de Le Bez
Enquête publique du 08/01 au 08/02/2024 – n° E23000145/31 – Rapport*

(PAGE VIERGE)

NOTE LIMINAIRE

Les documents rédigés par le commissaire enquêteur s'articulent en deux parties distinctes :

1^{RE} PARTIE : Le rapport

Auquel sont associées toutes les annexes du rapport.

2^{DE} PARTIE : Les conclusions et avis

Document séparé du rapport d'enquête.

Les deux parties sont reliées dans le document papier mais en deux volumes. Elles font l'objet de plusieurs fichiers séparés dans leur format électronique.

Nota : En fin de 1^{re} partie une liste des acronymes est disponible pour faciliter la lecture et la compréhension du document.

(PAGE VIERGE)

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

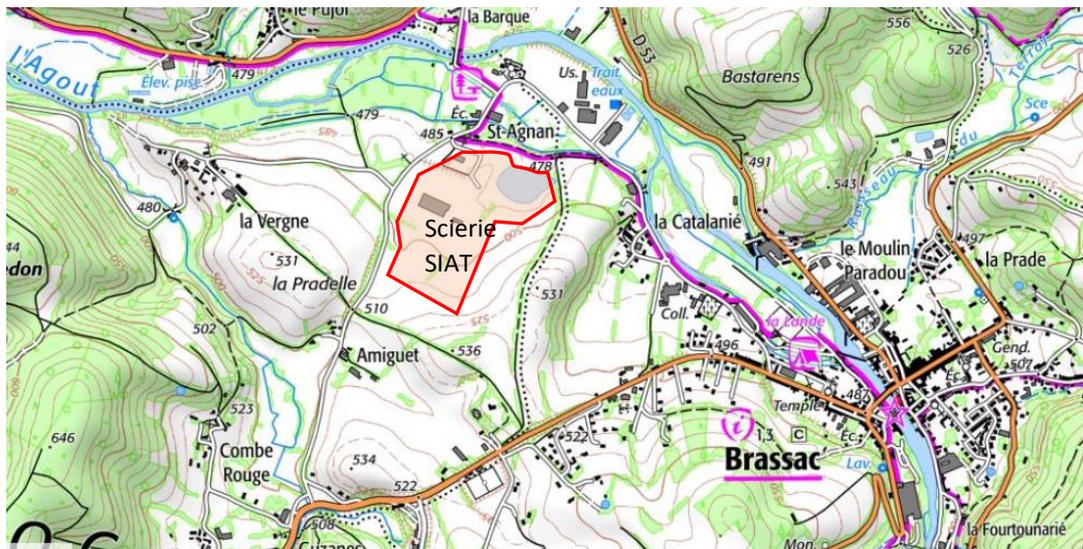
SOMMAIRE

1	GENERALITES	6
1.1	Cadre général du projet.....	6
1.2	Objet de l'enquête.....	6
1.3	Cadre juridique de l'enquête.....	6
1.4	Présentation des projets	7
1.4.1	Le projet Qilin du groupe SIAT	7
1.4.2	L'intérêt général du projet.....	8
1.4.3	Les projets de déclaration de projet emportant MEC du PLUi et du SCOT	8
1.5	Le dossier d'enquête.....	10
1.5.1	Pièces générales	10
1.5.2	Projet de MEC du PLUi	10
1.5.3	Projet de MEC du SCOT.....	10
2	ORGANISATION DE L'ENQUETE	11
2.1	Désignation du commissaire enquêteur	11
2.2	L'arrêté d'ouverture d'enquête	11
2.3	Préparation de l'enquête	11
2.4	Publicité.....	11
3	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	12
3.1	Généralités.....	12
3.2	Permanences du CE.....	12
3.3	Comptabilisation des observations	12
3.4	Clôture de l'enquête.....	12
4	SYNTHESE DES AVIS DES PPA ET DE LA MRAe	13
4.1	Sur la mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout	13
4.2	Sur la mise en compatibilité avec le SCOT	14
5	ANALYSE DES OBSERVATIONS	15
5.1	Observations du public	15
5.2	Observations du CE.....	16
6	LISTE DES ACRONYMES	17

1 GENERALITES

1.1 Cadre général du projet

La scierie SIAT sur la commune du Bez (81260) est située au cœur d'un gisement forestier entre les 1^{er} contreforts du Massif central et la montagne noire, éloigné des centres urbains, à proximité de la D622, axe majeur de communication.



Le groupe SIAT, propriétaire de la scierie éponyme installée sur la commune du Bez, à proximité du hameau de Saint Agnan, projette de se développer et de s'agrandir dans le but de valoriser et d'étendre son activité de transformation du bois. Son projet, nommé Qilin, implique une extension et un aménagement de son emprise. Il n'est réalisable qu'en utilisant 12 ha contigus à la scierie, composés de 6 ha classés en zone AUX et de 6 ha classés en zone A au PLUi.

Au regard des éléments contenus dans le PLUi Sidobre Val d'Agout et dans le SCOT Hautes Terres d'OC, le projet du groupe SIAT ne peut se poursuivre sans la mise en compatibilité (MEC) de ces deux documents.

C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux (CCSVP) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc (PETR HTO), ont initié chacun un projet/demande de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et du SCOT.

1.2 Objet de l'enquête

Il s'agit des demandes, présentées par la CCSVP et le PETR HTO, de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout et du SCOT des Hautes Terres d'Oc, pour le projet de développement et d'extension de la scierie SIAT sur le territoire de la commune de Le Bez.

1.3 Cadre juridique de l'enquête

L'enquête sur les projets (ou demandes) concernant les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUi et du SCOT est conduite selon la procédure définie aux articles L12361 à L123-18 et R123-1 à R123627 du code de l'environnement.

La procédure de déclaration de projet est mentionnée aux articles L143-44 à L143-50 du code de l'urbanisme pour la MEC du SCOT, aux articles L153-54 à L153-59 du code de l'urbanisme pour le PLUi et l'article L300-6 du code de l'urbanisme pour la déclaration de projet d'intérêt général.

L'enquête porte sur l'intérêt général du projet Qilin et sur les critères de la MEC du SCOT Hautes Terres d'OC et de la MEC du PLUi Sidobre Val d'Agout.

Enfin, les MEC par déclaration de projet ont fait l'objet d'une évaluation environnementale à travers un rapport de présentation.

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout et du SCOT des Hautes Terres d'Oc, pour le projet de développement et d'extension de la scierie SIAT sur le territoire de la commune de Le Bez
Enquête publique du 08/01 au 08/02/2024 – n° E23000145/31 – Rapport

1.4 Présentation des projets

Quatre aspects du dossier sont à considérer : le projet Qilin, l'intérêt général du projet Qilin, les critères de la MEC du PLUi Sidobre Val d'Agout et les critères de MEC du SCOT Hautes Terres d'OC.

1.4.1 Le projet Qilin du groupe SIAT

Le groupe SIAT est au premier rang des acteurs de la filière bois française, en particulier sur le marché national des bois de construction. Implanté en Alsace, il détient également un autre site de transformation du bois dans le Tarn, situé à Labruguière.

Le groupe a repris le site de Saint Agnan – Brassac fin 2020.

Le projet Qilin vise au renforcement de l'activité existante autour de la filière bois. Il s'agit d'une transformation en une scierie plus moderne et fonctionnelle, à travers une extension de l'emprise, l'aménagement de bâtiments et la construction de nouveaux ensembles.

Le projet est composé de deux domaines dans lesquels il prévoit :

- Dans le domaine de la transformation du bois :
 - Un parc à grumes à construire, bénéficiant des dernières technologies ;
 - Deux unités de sciage à construire, optimisées également avec les meilleures technologies ;
 - Une unité de triage et d'usinage des bois secs ;
 - Des unités de refente du bois.
- Dans le domaine de la fourniture d'énergie :
 - Une unité de cogénération à construire, dans le but de générer de l'électricité en autoconsommation principalement à partir des produits connexes (écorce...) ;
 - Une usine utilisant les produits connexes pour produire des granulés de bois et/ou des dés de palettes ;
 - Des séchoirs à bois.

Bassin d'orage – point de rejet

Préservation du bras de l'Agout

Maintien des haies périphériques à enjeux écologique



Tout en maintenant l'activité, les 1^{er} travaux pourraient débuter courant 2025, avec une exploitation et une production progressive, au gré de l'avancée des installations, de 2026 à 2030.

Outre l'optimisation du rendement par l'utilisation de technologies de pointe dans le traitement du bois, le projet est présenté comme vertueux, et propice au développement de la filière bois et à une meilleure exploitation des massifs forestiers. Il implique le traitement d'une quantité de bois trois fois supérieure à l'existant. Son dimensionnement est conditionné par la ressource mobilisable (en quantité et en qualité).

Le projet Qilin s'inscrit dans les objectifs de neutralité carbone de la France, grâce à son positionnement géographique (approvisionnement en bois rond dans un rayon de trois heures de route autour de Brassac), sa production d'électricité verte, sa production de granulés, la mise à disposition de matériau de construction durable et la revalorisation des massifs forestiers.

Le projet représente à terme, sur une superficie de 31 ha : 41000 m² de bâtiments, 23,5 ha de surfaces voiries et dalles extérieures, et 2600 m² d'espaces verts.

Pour permettre sa réalisation, l'acquisition de 12 ha supplémentaires contigus à la scierie sont nécessaires.

1.4.2 L'intérêt général du projet

Cet aspect primordial dans cette enquête publique fait l'objet d'un sous-dossier spécifique dans le dossier d'enquête. L'intérêt général du projet Qilin se caractérise de la façon suivante :

- Un intérêt socio-économique :
 - création d 225 ETP et de 600 emplois indirects ;
 - valorisation et développement de la filière bois ;
 - retombées fiscales significatives pour les collectivités territoriales ;
 - développement du marché immobilier, des commerces et croissance démographique.
- Un site sans contraintes majeures
- Une réduction des GES par :
 - la diminution des déplacements liés au transport ;
 - la production d'électricité verte ;
 - la production de granulés de bois, se substituant aux énergies fossiles ;
 - la mise à disposition de bois de construction, matériau biosourcé ;
 - la revalorisation des massifs forestiers occitans.
- Une production d'énergie renouvelable, fournie par une unité de cogénération et la production de granulés.

1.4.3 Les projets de déclaration de projet emportant MEC du PLUi et du SCOT

Le projet Qilin ne peut voir le jour sans un accroissement de foncier à hauteur de 12 ha, qui se composent de 6 ha classée en zone AUX et de 6 ha classés en zone A.

Il ne change pas les limites du site au regard de son positionnement par rapport au site Natura 200 « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », qu'il jouxte actuellement.

L'emprise de la scierie se situe dans le PNR du Haut Languedoc et également à proximité de la ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Agout de Brassac à Burlats et vallée du Gijou » et le projet empiètera sur cette zone naturelle pour environ 4500m².

Enfin, le projet Qilin est soumis à la loi Montagne.

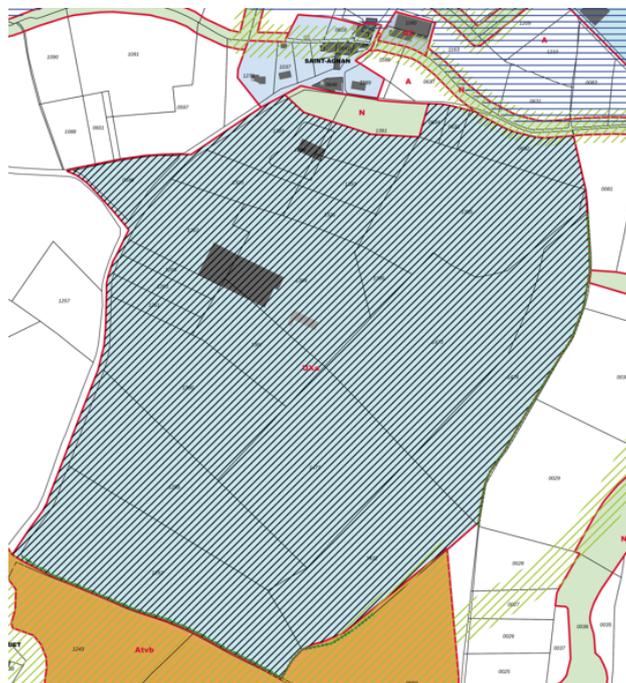
La MEC du PLUi Sidobre Val d'Agout

La consommation foncière de ces 6 ha agricoles dépasse les objectifs du PADD et c'est la raison pour laquelle l'évolution du PLUI est rendu nécessaire.

Dans ce but, le projet de la CCSVP est de créer une nouvelle zone urbaine d'activités spécifique, UXa en regroupant les 19 ha d'emprise de la scierie, les 6ha de zone AUX et les 6 ha de zone agricole A.



Avant MEC



Après MEC

Le projet de MEC du PLUI prévoit :

- Une modification du PADD (pages 5, 6 et 12) notamment en termes d'objectifs chiffrés de consommation d'espace et de phraséologie ;
- L'évolution du document graphique et du règlement écrit liée à la création de la zone UXa, pour l'adapter aux constructions nouvelles de l'usine ;
- Une OAP pour la nouvelle zone UXa.

Il présente une analyse des incidences sur l'environnement et les mesures ERC, dans un rapport de présentation.

La MEC du SCOT Haute Terres d'OC

A l'instar du PLUi, le SCOT doit évoluer à des fins de mise en compatibilité, dans la mesure où 12 ha supplémentaires (6 de zone AUX et 6 de zone A) sont à intégrer dans les données chiffrées présentées dans la prescription P29 du DOO (pages 31 à 34 du document).

Ainsi, les objectifs maximaux de consommation d'espace pour la période de 2017 à 2037 :

- La consommation globale d'espace est portée à 736 ha ;
- La consommation d'espace dédié au développement économique (et aux équipements de loisirs) passe à 172 ha, dont 62 ha (au lieu de 50) pour le secteur Sidobre Val d'Agout.

Le dossier comporte également un rapport de présentation avec une analyse des incidences sur l'environnement et les mesures ERC.

1.5 Le dossier d'enquête

Il se composait des pièces suivantes :

1.5.1 Pièces générales

- Mention des textes qui régissent l'enquête publique	20 pages
- Dossier d'intérêt général	23 pages
- Compte rendu de la réunion avec l'architecte et le paysagiste conseil de la DDT81	02 pages
<u>Sous-total : 45 pages</u>	

1.5.2 Projet de MEC du PLUi

- Note de présentation	45 pages
- Pièces administratives	
• Délibération autorisant le lancement de la procédure	05 pages
• Arrêté prescrivant la procédure	03 pages
• Délibération tirant le bilan de la concertation	04 pages
• Délibération d'accord pour une enquête publique conjointe	05 pages
- Rapport de présentation de l'évaluation environnementale	110 pages
- PADD avant MEC	18 pages
- PADD mis en compatibilité	18 pages
- OAP avant MEC	111 pages
- OAP mise en compatibilité	112 pages
- Règlement graphique n°1 avant MEC	01 page
- Règlement graphique n°2 avant MEC	01 page
- Règlement graphique n°1 mis en compatibilité	01 page
- Règlement graphique n°2 mis en compatibilité	01 page
- Règlement écrit avant MEC	155 pages
- Règlement écrit mis en compatibilité	157 pages
- Etude de discontinuité présentée CDNPS et CDPENAF	35 pages
- Avis CDPENAF	03 pages
- Avis CDNPS	10 pages
- Avis MRAe	10 pages
- Procès-Verbal d'examen conjoint	12 pages
- Réponse à l'avis MRAe	11 pages
- Mémoire réponse aux PPA et à la MRAe	16 pages
<u>Sous-total : 884 pages</u>	

1.5.3 Projet de MEC du SCOT

- Note de présentation	37 pages
- Pièces administratives	
• Délibération autorisant le lancement de la procédure	03 pages
• Délibération tirant le bilan de la concertation	12 pages
• Délibération d'accord pour une enquête publique conjointe	03 pages
- Rapport de présentation de l'évaluation environnementale	111 pages
- DOO avant MEC	100 pages
- DOO mis en compatibilité	100 pages
- Avis CDPENAF	03 pages
- Avis CDNPS	10 pages
- Avis MRAe	08 pages
- Procès-Verbal d'examen conjoint	13 pages
- Réponse à l'avis MRAe	10 pages
- Mémoire réponse aux PPA et à la MRAe	15 pages
<u>Sous-total : 388 pages</u>	
Total : 1317 pages	

Commentaire CE :

Un dossier très fourni, bien répertorié et complet. Des redondances apparaissent de façon logique dans chacun des sous-dossiers, sans nuire pour autant à la compréhension du fond.

2 ORGANISATION DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision du 03/11/2023 du tribunal administratif de Toulouse (Cf annexe), M. François Pauthe est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique ayant pour objet, les demandes, présentées par la communauté de communes Sidobre vals et plateaux et par le PETR des hautes terres d'oc, de déclaration de projet emportant mise en compatibilité respectivement du plan local d'urbanisme intercommunal Sidobre val d'Agout et du SCOT des hautes terres d'oc, pour le projet de développement et d'extension de la scierie SIAT sur le territoire de la commune de le Bez (81).

M. Gilles Miramon est désigné commissaire enquêteur suppléant.

2.2 L'arrêté d'ouverture d'enquête

L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique a été pris le 14 décembre 2023 par le président du PETR HTO, fixant les modalités et le déroulement de l'enquête du lundi 08 janvier à 10h00 au mercredi 08 février 2024 à 17h00.

Le siège de l'enquête est établi au PETR HTO à Brassac.

2.3 Préparation de l'enquête

Une rencontre initiale a eu lieu le 29 novembre 2023 au siège de la CCSVP, en présence de M. Jean-Marie Fabre président de la CCSVP et du PETR HTO, de M. François Bono 1^{er} Vice-président de la CCSVP, M. Thomas Barrau responsable urbanisme de la CCSVP et M. Anthony Astié directeur du PETR HTO. Cette rencontre a permis de faire le point du projet, des éléments du dossier et d'envisager les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a visité les lieux, site de la scierie et alentours, le 11 décembre. Il a rencontré à cette occasion M. Jérôme Sittler, directeur du site, ainsi que MM Yannick Fabre et Nicolas Marty en charge du projet. Le CE a pu mesurer l'empreinte terrain du futur complexe.

2.4 Publicité

En amont de l'enquête une concertation a été menée pour chacun des projets de déclaration de projet emportant les MEC du PLUi et du SCOT. Ses deux concertations n'ont donné lieu à aucune remarque de la part du public.

L'avis d'enquête a fait l'objet d'une publicité par voie de presse conformément à l'article R123-11-1 du code de l'environnement, dans la dépêche du midi les 18/12/2023 et 09/01/2024 ainsi que dans le journal d'ici les 21/12/2023 et 11/01/2024 (Cf. attestations de publication en annexe).

La diffusion de l'avis a également été assuré sur les sites internet du PETR HTO, de la CCSVP et de la mairie du Bez, durant toute la durée de l'enquête.

Enfin, l'avis d'enquête a été affiché selon les termes réglementaires (Cf. certificat d'affichage en annexe).

3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1 Généralités

Globalement, l'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante. La collaboration avec les services de la CCSVP et du PETR HTO s'est effectuée sans difficulté et les demandes du CE ont toujours été prises en compte.

Trois registres d'enquête ont été ouverts et ont été mis en place au siège du PETR HTO à Brassac, au siège de la CCSVP et à la mairie du Bez.

Toutefois, le climat dans lequel l'enquête a eu lieu a évolué défavorablement au bout d'une vingtaine de jours.

En effet, plusieurs associations opposées au projet en l'état, comme Calelh, Collectif Brassac sur Agout Le Bez ou FNE OP, ont conduit une réunion publique le 26 janvier à 20h00 à Brassac, qui a regroupé une petite centaine de participants.

Dans ce contexte, une des affiches installée à Saint Agnan avait été recouverte par un prospectus informant de la tenue de la réunion publique. L'affichage réglementaire a été rétabli rapidement.



A compter de cette date, les contributions ont été formulées en grand nombre et à un rythme élevé jusqu'au 8 février. De 4 contributions déposées avant le 26 janvier, le total s'élève à 99 en une douzaine de jours.

Un courriel d'opposant a dû être modéré, son contenu étant jugé diffamatoire.

Certaines personnes ayant déposé par courriel un avis favorable au projet ont reçu un courriel du collectif Brassac sur Agout Le Bez avec une note en pièce jointe, indiquant les points négatifs du projet (voir pièce en annexe du PV de synthèse). Par crainte une personne favorable au projet a souhaité demandé l'anonymat sur sa contribution formulée sur le registre. Enfin, à l'issue de l'enquête, un courriel critiquant la position favorable au projet d'une personne, lui a été envoyée par le collectif Brassac sur Agout Le Bez.

3.2 Permanences du CE

Le CE a tenu quatre permanences.

- Le lundi 08 janvier de 10h00 à 13h00 au siège du PETR HTO à Brassac ;
- Le mardi 23 janvier de 13h30 à 16h30 à la mairie du Bez ;
- Le samedi 03 février de 09h00 à 12h00 au siège du PETR HTO à Brassac ;
- Le mercredi 08 février de 09h00 à 12h00 au siège de la CCSVP route du Lignon, Le Bez.

En coordination avec les porteurs¹ de projet, le CE s'est également rendu sur le site de la scierie le 1^{er} février pour rencontrer une 2^e fois l'équipe en charge du projet Qilin. Il s'agissait pour le CE d'avoir une vision plus précise des données mentionnées dans le dossier d'enquête relatives aux ressources en eau et en bois d'œuvre.

3.3 Comptabilisation des observations

Au total, 107 contributions ont été formulées. 8 d'entre elles (six courriels et un courrier) ont été transmises après le 8 février 12h00 et n'ont pas été comptabilisées. 2 courriels ont été traités comme informatifs. 1 courriel a fait l'objet d'une modération par le CE, jugeant son contenu diffamatoire.

En définitive, 96 contributions ont été retenues et analysées : 62 par courrier électronique, 16 par courrier et 18 sur les registres papier dont 3 reçues oralement. Cela représente 304 observations dont 223 contre les projets.

3.4 Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le jeudi 8 février à 12h00. A 12h30 le CE a pu récupérer les trois registres et les a clôturés.

¹ PETR HTO et CCSVP.

4 SYNTHÈSE DES AVIS DES PPA ET DE LA MRAe

Les avis synthétisés et présentés ci-dessous, ont fait l'objet de réponse à l'examen des projets, soit par courrier, soit par simple courriel ou soit oralement au cours de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 12 octobre 2023 matin à la CCSVP. L'ensemble complet de ces avis font partie intégrante du dossier d'enquête.

4.1 Sur la mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout

Organisme	Avis donné	Réponse CCSVP
CDPENAF	Avis favorable	Prend acte
CDNPS	Avis favorable de dérogation à la loi Montagne assorti des préconisations sur l'aspect paysager	Prend acte
ONF	Favorable	Prend acte
DSDEN 81	Pas d'avis particulier	Prend acte
DIRSO	Non concernée	Prend acte
SDE 81	Pas de remarque particulière	Prend acte
SDIS 81	Pas d'avis sur le sujet	Prend acte
DDFIP	Aucune observation	Prend acte
CMA 81	Avis favorable	Prend acte
CD 81	Pas d'avis particulier	Prend acte
CA 81	Proposer des compensations adaptées à l'exploitant agricole	Prend acte
EPAGE Agout	Demande à être associé à l'instruction du dossier ICPE	Prend acte
CCI 81	Avis favorable	Prend acte
Commune du Bez	Avis favorable	Prend acte
Commune de Brassac	Avis favorable	Prend acte
CRPF	Avis neutre	Prend acte
DDT	Avis favorable assorti des prescriptions	Prend acte
MRAe	Recommande de compléter le rapport de présentation	Apporte des compléments sur l'évaluation des incidences de la MEC du PLUi, les mesures ERC. Propose de préciser le règlement écrit de la zone UXa.
	Recommande de questionner la consommation d'espace à une échelle globale	Prend acte
	Recommande de finaliser les incidences sur les milieux naturels, notamment sur le site Natura 2000 et d'en décliner les mesures ERC dans les pièces opposables du PLUi	Prend en compte la traduction de dispositions de l'OAP dans le règlement à ce stade de la définition du projet et complètera avant approbation le rapport de présentation d'une analyse conclusive des incidences de la MEC du PLUi.

4.2 Sur la mise en compatibilité avec le SCOT

Organisme	Avis donné	Réponse PETR HTO
CDPENAF	Avis favorable	Prend acte
CDNPS	Avis favorable de dérogation à la loi Montagne assorti des préconisations sur l'aspect paysager	Prend acte
DDFIP	Aucune observation	Prend acte
DSDEN 81	Aucun avis particulier	Prend acte
DIRSO	Non concernée	Prend acte
SCOT Autan-Cocagne	Avis favorable	Prend acte
SCOT de l'Albigeois	Pas de réponse	Prend acte
ARS Occitanie	Pas de remarque	Prend acte
CD 81	Pas d'avis particulier	Prend acte
CA 81	Proposer des compensations adaptées à l'exploitant agricole	Prend acte
EPAGE Agout	Demande à être associé à l'instruction du dossier ICPE	Prend acte
CCI 81	Avis favorable	Prend acte
Commune du Bez	Avis favorable	Prend acte
Commune de Brassac	Avis favorable	Prend acte
CRPF	Avis neutre	Prend acte
DDT	Avis favorable	Prend acte
MRAe	<p>Recommande de reprendre et compléter le rapport de présentation, afin de mieux préciser les incidences sur les milieux naturels et les mesures ERC envisagées</p> <p>Regrette l'absence de lien entre mesures de suivi et indicateurs propres au SCOT</p> <p>Regrette le manque de précisions dans la comparaison de solution alternative de lieu.</p> <p>Recommande de reprendre les réflexions sur la sobriété foncière à l'échelle globale.</p>	<p>Complètera le rapport de présentation de l'analyse des incidences de la MEC du SCOT sur le site Natura 2000 et proposera des mesures ERC à mettre en place.</p> <p>Présente les indicateurs du SCOT concernés par le projet</p> <p>Justifie l'implantation sur le site du Bez</p> <p>Participe de cette réflexion globale avec la région Occitanie.</p>

Commentaire CE :

La majorité des avis formulés se montrent favorables aux projets. A ce stade, le porteur de projet apporte des réponses équilibrées aux recommandations de la MRAe, qui souligne globalement un rapport de présentation d'évaluation environnementale incomplet.

5 ANALYSE DES OBSERVATIONS

5.1 Observations du public

Au cours de l'enquête et plus particulièrement dans sa seconde partie (du 27 janvier au 8 février) le public s'est largement exprimé, avec plus de 100 contributions formulées auprès du CE.

Une opposition très marquée aux projets s'est manifestée au travers des deux tiers des contributions, qui contiennent pour la plupart de trois à six observations défavorables. Structurée autour de collectifs d'associations, elle a trouvé un écho certains parmi des sympathisants locaux et autres.

Le procès-verbal de synthèse des observations se trouve en annexe du présent rapport. Il détaille l'analyse comptable et thématique des observations, accompagné des réponses des porteurs de projet et de la liste complète des contributions comptabilisées.

Thèmes	Réponse des porteurs de projet	Analyse du CE
Projet disproportionné et pas assez finalisé qui mérite d'être repris	Rappelle qu'à ce stade et pour l'EP en cours, il est normal que le projet SIAT ne soit pas totalement finalisé mais que ça ne signifie pas son immaturité.	Le projet Qilin dont il est question est suffisamment avancé pour conduire la présente enquête.
Captation de terres agricoles – choix de l'emplacement	Justifie le choix de l'emplacement et le besoin d'extension sur les terres agricoles attenantes, sans impact majeur.	La taille critique pour le développement de la scierie nécessite une extension foncière. Le choix du site déjà artificialisé évite une consommation d'ENAF plus importante ailleurs (il n'y a pas systématiquement de friches à disposition).
Incompatibilité avec les orientations ZAN de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets	Met en évidence les attendus objectifs du critère ZAN d'une part chronologiquement par rapport aux SCOT et au PLUi et d'autre part en regard des besoins de réindustrialisation.	Un sujet complexe et qui met en lumière les futurs travaux de planification face à des enjeux qui apparaissent a minima contradictoires.
Risques de dépeuplement des forêts occitanes	Démontre que ces risques ne sont pas fondés à la lumière des objectifs ciblés sur la ressource déjà mobilisées et des références documentaires sourcées.	Les éléments complémentaires extraits de documents officiels et le mode d'action du groupe SIAT permet d'estimer ces risques infondés.
Risques engendrés par les besoins en eau de fonctionnement	Détaille, schéma à l'appui, les besoins par poste de façon claire et indique de la même façon la provenance de l'eau, démontrant l'absence de risque de pénurie.	Les informations transmises en réponse éclairent les besoins et les approvisionnements qui peuvent être considérés sécurisés et sécurisants.
Mirage de la création d'emplois	Réaffirme les attendus en matière de création d'emploi et ne se s'oppose pas aux acteurs locaux de la filière.	Le projet Qilin est facteur de création d'emploi sans aucun doute.

Thèmes	Réponse des porteurs de projet	Analyse du CE
Augmentation de la circulation des poids lourds sur les axes - risques et nuisances induits	Précise l'augmentation journalière du nombre de poids lourds sur la route de l'Agout et l'appréciation de la situation pour l'axe D622.	Le dossier un chiffre de 110 poids lourds/jour au lieu de 40, ce qui est significatif. Une attention doit être portée sur ce point vis-à-vis de la route de l'Agout.
Un site industriel générateur de nombreuses pollutions et de risques environnementaux	Rappelle qu'un site tel qu'il est envisagé ne peut se permettre de contredire les règles environnementales et qu'il fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la réglementation ICPE et IOTA.	Les incidences sur l'environnement sont partiellement établies dans les rapports de présentation. A ce stade, les premières mesures ERC sont pertinentes. Par construction, le dossier ICPE dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale permettra de traiter l'ensemble des sujets environnementaux

5.2 Observations du CE et réponses des porteurs de projet

Le CE a questionné les porteurs de projet sur trois points :

- a) Comment atteindre l'objectif de 400 000 m³ de consommation de bois d'œuvre résineux, par rapport aux volumes aujourd'hui consommés sur le massif occitan d'une part et au potentiel de bois sur pied disponible et exploitable d'autre part, et pour le maintenir sur une dizaine d'années au regard des évolutions des forêts de résineux occitanes ?

Réponse : Cf. thème « risque de dépeuplement des forêts » ci-dessus.

- b) Préciser le besoin en eau pour le fonctionnement du site:

- en détaillant le volume du poste concerné et sa provenance ;
- en décrivant la capacité des provenances (exemple : retenue collinaire, captage, ...) à fournir les volumes souhaités tout au long de l'année ;
- en mettant en évidence l'absence d'impact sur l'approvisionnement en eau des localités proches.

Réponse : Cf thème « Risques engendrés par les besoins en eau de fonctionnement » ci-dessus.

- c) A quelle hauteur s'élève le montant de l'investissement pour le projet Qilin.

Le groupe SIAT bénéficie(ra)-t-il de subventions publiques pour mener à terme son projet ? Si oui à quelle hauteur et selon quels mécanismes et quelles conditions ?

Réponse : Le projet s'élève à plus de 350 millions d'euros. Divers mécanismes d'aide pourraient permettre des subventions ou des avances remboursables, limitées en raison de l'application du régime européen d'aides d'état. Mais c'est essentiellement sur les fonds propres du groupe SIAT que le projet sera financé.

Commentaire CE :

La qualité des réponses fournies par les porteurs de projet est à souligner.

Fait à Castres le 8 mars 2024

Le commissaire enquêteur

6 LISTE DES ACRONYMES

ARS	Agence Régionale de Santé
CA 81	Chambre d'Agriculture du Tarn
CCI 81	Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
CCSVP	Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
CD 81	Conseil Départemental du Tarn
CDIF	Centre Départemental des Impôts Foncier
CDNPS	Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CMA 81	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDFIP 81	Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn
DDT 81	Direction Départementale des Territoires du Tarn
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs
DSDEN 81	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Tarn
ENAF	Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
EP	Enquête Publique
EPAGE	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ETP	Equivalent Temps Plein
FNE OP	France Nature Environnement Occitanie Pyrénées
GES	Gaz à Effet de Serre
MEC	Mise En Compatibilité
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
ONF	Office National des Forêts

PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PETR HTO	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR HL	Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
RE	Réglementation Environnementale
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et Rural
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDE 81	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn
SDIS 81	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn
ZAN	Zéro Artificialisation Nette